

TERMES DE REFERENCE

EXPERT.E PERLÉ.E BUDGETISATION – PROJET MIGRET Réintégration durable des migrants de retour en Côte d’Ivoire et lutte contre la traite.

I. Informations générales

Nom du projet :	MIGRET – Réintégration durable des migrants de retour en Côte d’Ivoire et lutte contre la traite
Bailleur :	Union européenne, MEAE
Durée du projet :	48 mois
Durée de la prestation :	120 jours
Localisation de la prestation :	Côte d’Ivoire

II. Contexte and justification du besoin

a) Contexte

Expertise France, l'agence publique de coopération technique internationale, filiale de l'Agence Française de Développement (AFD), intervient dans divers domaines en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

En Côte d'Ivoire, Expertise France, en consortium avec Enabel et l'Organisation Internationale pour les Migrations, et en partenariat technique avec CIVIPOL, met en œuvre le projet MIGRET - Réintégration durable des migrants de retour en Côte d’Ivoire et lutte contre la traite - qui vise à améliorer la gestion des migrations et à les convertir en un facteur de développement économique et social pour la Côte d’Ivoire. Il entend pour cela, soutenir plus spécifiquement la réintégration durable des personnes migrantes de retour en Côte d’Ivoire (objectif spécifique 1) et lutter contre la traite des êtres humains (objectif spécifique 2). Ce projet cible prioritairement les personnes migrantes de retour désirant se réintégrer durablement en Côte d'Ivoire, les jeunes Ivoiriens potentiellement candidats au départ, ainsi que les personnes victimes de traite.

Sur l’objectif lié à la réintégration durable, le projet vise à renforcer les capacités des institutions publiques ivoiriennes, y compris les collectivités territoriales, et des acteurs de la société civile impliqués dans le processus d’assistance post-retour et de réintégration durable des personnes migrantes en Côte d'Ivoire en se basant sur un partenariat avec la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE) et tenant compte de l’approche genre et les droits humains.

Cet objectif est décliné en quatre produits :

Produit 1.1 : Les mécanismes de gouvernance de l'assistance post-retour et de la réintégration sont renforcés.

Produit 1.2 : Les personnes migrantes de retour bénéficient d'une prise en charge mieux informée et holistique couvrant leurs besoins de base.

Produit 1.3 : Les approches durables et territoriales à la réintégration sont renforcées dans les trois zones ciblées (Abobo, Daloa et Bouaké).

Produit 1.4 : La sensibilisation des migrants de retour et des communautés locales sur les parcours de migration et sur la réintégration durable est renforcée.

Dans une logique d'appropriation institutionnelle, le projet accompagne la mise en œuvre d'une Stratégie nationale sur le retour et la réintégration, ainsi que d'un Programme national de retour et de réintégration porté par la DGIE. Il convient de signaler que la formalisation et l'opérationnalisation d'un cadre de concertation nationale sur la migration des Ivoiriens (CNCMI) et d'un Mécanisme National de Référencement (MNR) sur le retour et la réintégration constituent des étapes essentielles vers une appropriation interministérielle et intersectorielle du retour et de la réintégration par les autorités ivoiriennes.

La mise en œuvre de ces documents stratégiques dans la durée requiert une programmation budgétaire structurée, selon les standards nationaux en matière de budgets-programmes, et l'intégration progressive des activités de réintégration dans les cadres budgétaires sectoriels des ministères concernés. Pour ce faire, Expertise France appuiera d'une part un processus réalisé en interne au sein de la DGIE pour actualiser le contenu de son budget-programme, et d'autre part accompagnera d'autres structures publiques clés intervenant sur le retour et la réintégration, afin de mieux faire ressortir cette thématique dans leur planification. Il s'agit notamment du Programme National de Santé Mentale, de l'Office du Service Civique National, de l'Agence Emploi Jeunes et du Comité National de Lutte contre la Traite des personnes.

La nationalisation progressive de la budgétisation des activités et des services de retour et réintégration via des structures nationales fournissant des services en nature à travers du personnel et structures existantes et dédiées, contribuera à réduire graduellement la dépendance aux financements externes. Ces efforts seront complétés par la mobilisation d'autres mécanismes de financement publics existants, tels que le Programme d'Investissements Publics ivoirien.

L'approche d'Expertise France consiste à mettre l'accent sur le renforcement des capacités et des compétences, ainsi que le développement de l'expertise locale au sein des structures existantes, favorisant l'appropriation nationale et la pérennisation des actions en vue de favoriser plus d'efficacité dans l'allocation et la gestion des fonds à long terme et ainsi d'augmenter le nombre de bénéficiaires de l'assistance multi-acteurs à l'arrivée et au long de la réintégration.

b) Responsabilités principales

Dans le cadre du processus de préparation de la loi de finances en Côte d'Ivoire, les directions et services administratifs sont appelés à contribuer à l'élaboration de plusieurs instruments complémentaires de leur ministère de tutelle, conformément aux principes de la gestion budgétaire axée sur les résultats. Il s'agit notamment du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), du Projet Annuel de Performance (PAP) et du Rapport Annuel de Performance (RAP).

Ces instruments visent à renforcer la cohérence entre les priorités stratégiques des politiques publiques, la programmation des actions et l'allocation des ressources budgétaires, tout en permettant un suivi des résultats obtenus.

La contribution de la DGIE à la préparation de la loi de finances vise à alimenter ces instruments en précisant les priorités d'action, les résultats attendus et les besoins budgétaires associés aux interventions relevant de son champ de compétence. En tant qu'acteur central de la mise en œuvre de la politique publique en faveur des Ivoiriens établis à l'étranger, la DGIE est ainsi amenée à définir ses priorités d'intervention et à traduire celles-ci dans les instruments de programmation budgétaire du ministère.

Dans cette perspective, il est proposé d'engager un travail visant à accompagner la DGIE dans la préparation de sa planification budgétaire, afin de renforcer la traduction des orientations stratégiques de la direction en actions programmées et budgétées. Cet appui contribuera à :

- Renforcer la lisibilité et la cohérence de la contribution de la DGIE au budget-programme du ministère ;
- Améliorer le pilotage stratégique des politiques publiques en faveur des Ivoiriens de l'extérieur ;
- Valoriser les interventions de la direction, notamment en matière de retour et de réintégration des migrants et d'affectation efficace des financements publics.

Ce travail d'accompagnement s'inscrit dans le calendrier national d'élaboration de la loi de finances, afin d'accompagner la DGIE à préparer ses contributions aux différentes étapes de préparation budgétaire.

Cette articulation permettra à la DGIE de préparer ses contributions de manière cohérente avec la logique du budget-programme, notamment dans le cadre de la préparation du DPPD, du PAP et du RAP de son ministère de tutelle.

La démarche d'animation s'appuiera sur les projets annuels de performance de chaque structure, ainsi que sur les budgets-programmes des directions et des agences concernées, dans le but de faire ressortir et d'affiner leur rôle et leur engagement concernant les migrants de retour. Ce travail permettra de préciser la stratégie d'intervention sur le retour et la réintégration et d'identifier des indicateurs en mesure de renseigner l'état d'avancement et le contenu de leurs différentes contributions.

c) Objectifs

2.1. Objectif général

Fournir un appui technique spécialisé à la DGIE pour la mobilisation, la planification et la programmation budgétaire des ressources publiques destinées à la mise en œuvre de la stratégie et du programme de réintégration durable des migrants de retour

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

1. Réaliser un diagnostic budgétaire et financier complet de la Direction, incluant :

- L'analyse des modes actuels de financement relatifs au retour et à la réintégration des ivoiriens de retour ;
- La formulation de stratégies de budgétisation et de mobilisation des ressources adaptées.

2. Renforcer les capacités institutionnelles de la Direction en matière de :

- Conception et formulation de projets/programmes budgets d'investissement ;
- Suivi-évaluation et pilotage par la performance ;
- Gestion axée sur les résultats.

3. Renforcer les capacités des autres structures techniques à Intégrer la prise en charge des migrants de retour dans leurs planifications budgétaires.

d) Résultats attendus

1. Production d'une analyse diagnostique des modes de financement des structures nationales identifiées, en lien avec le Programme National de Développement, et proposer des stratégies de budgétisation adaptées aux besoins des structures nationales ;
2. Appui à la dotation de la DGIE d'un programme d'investissement spécifique pour le retour et la réintégration des Ivoiriens de l'Extérieur.
3. Mise en place d'un plan de renforcement les capacités des équipes internes à la Direction, comme des ministères sectoriels, dans la conception de projets et programmes de développement à travers des séminaires de formation, y compris sur la mise en place d'un système de suivi évaluation de ces projets ou programmes.

e) Livrables

Sur une période totale indicative de 20 mois :

1. Le rapport de cadrage de la mission définissant la compréhension de la mission, l'approche méthodologique, les outils de collecte de données et le chronogramme de réalisation	10 jours
2. collecte, analyse des données et rédaction du rapport diagnostic de la situation budgétaire de la DGIE et les autres partenaires relative à la prise en charge des migrants de retour	15 jours
3. L'élaboration du programme national de réintégration des migrants de retour à introduire au PIP pour la DGIE en 2027	20 jours

4.Organisation de quatre ateliers de renforcement des capacités (dont 1 pour les structures au niveau national et trois dans les territoires d'interventions)	20 jours
4. Le rapport des 4 ateliers de renforcement des capacités des structures	10 jours
5. Elaboration du guide pour la prise en compte de la prise en charge des migrants de retour dans les documents de planifications budgétaires.	30 jours
6. Rapport global de mission de l'expert	15 jours
Total	120 jours

d) Profil souhaité :

- Master ou Doctorat en finances publiques, économie, management, audit ou tout autre domaine pertinent ;
- Minimum 10 ans d'expérience dans l'appui technique aux structures étatiques dans le renforcement de politiques budgétaires, finances publiques ;
- Connaissance de l'administration fiscale en Côte d'Ivoire ou d'un pays d'Afrique de l'ouest au contexte socio-économique similaire fortement souhaitée ;
- Expérience avérée dans l'animation d'ateliers et l'accompagnement méthodologique de réformes institutionnelles ;
- Expérience avérée dans le conseil en budgétisation sensible au genre ;
- Expérience dans le domaine de la coopération internationale souhaitée ;
- Expérience préalable dans un projet financé par l'UE ou un organisme de coopération bilatérale ou multilatérale souhaitée ;
- Connaissance du secteur des migrations, des droits humains, de la traite des personnes appréciée ;
- Capacité à faciliter la coordination interinstitutionnelle ;
- Excellente capacité de communication, andragogie et sens de la diplomatie ;
- Capacité à travailler dans un environnement sensible et multiculturel ;
- Sens aigu de la confidentialité, intégrité et éthique professionnelle ;
- Capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction (notes, rapports, outils techniques) ;
- Organisation, autonomie, rigueur et respect des délais ;
- Parfaite maîtrise du français (écrit et oral).

Conditions :

- Missions en Côte d'Ivoire.
- Type de contrat : Prestation de services.
- Durée de la mission estimée : 120 jours.
- Démarrage : août 2026.

Capacité à contracter

Les candidats devront être en mesure de contracter et de percevoir les honoraires liés à la prestation conformément à la législation applicable.

À ce titre, l'expert devra disposer d'un statut juridique lui permettant d'émettre des factures conformément à la réglementation en vigueur dans son pays de résidence.

L'expert pourra, le cas échéant, être représenté par une structure dûment établie et habilitée à contracter et à facturer les prestations réalisées (cabinet de conseil, société de prestation intellectuelle ou toute autre entité juridique appropriée).

Critères et modalités d'évaluation des candidatures

Le dossier de candidature devra comporter une le curriculum vitae sur lequel figure au moins deux (02) références professionnelles, une offre technique et une offre financière.

Les candidatures seront évaluées selon une approche combinant l'évaluation technique du profil et de l'offre proposée ainsi que l'évaluation financière.

1. Évaluation technique (80 points)

L'évaluation technique portera sur le curriculum vitae (CV), l'offre technique et les éléments justificatifs transmis par le candidat.

Critères d'évaluation	Points
Qualifications et expérience de l'expert	50 points
Formation et qualifications en adéquation avec la mission	15 points
Expérience professionnelle générale	15 points
Expérience spécifique dans des missions similaires	20 points
Qualité de l'offre technique	30 points
Compréhension des enjeux et objectifs de la mission	10 points
Pertinence de la méthodologie proposée	15 points
Cohérence du chronogramme d'intervention	5 points
Total note technique	80 points

Les candidats seront classés en fonction de la note technique obtenue. Les candidats ayant obtenu les meilleures notes techniques pourront être retenus pour la suite du processus d'évaluation, notamment l'analyse de leur offre financière.

Lorsque cela sera jugé nécessaire, les candidats présélectionnés pourront être invités à un entretien. Cet entretien ne constituera pas un critère d'évaluation distinct et ne donnera pas lieu à une notation spécifique. Il permettra au comité d'évaluation de préciser certains éléments de la candidature, notamment la compréhension de la mission, l'approche méthodologique proposée, l'adéquation du profil avec les besoins identifiés ainsi que la disponibilité du candidat.

2. Évaluation financière (20 points)

L'évaluation financière portera sur le taux journalier proposé par l'expert (honoraires en euros ou FCFA par jour/homme).

3. Note finale

La note finale sera calculée comme suit :

Note finale = Note technique + Note financière

Le candidat ayant obtenu la meilleure note globale sera proposé pour l'attribution de la prestation.